

# Protection physique des sites, des installations et des matières nucléaires

Code référence : 700

## OBJECTIFS

- Identifier les obligations des opérateurs nucléaires en matière de protection contre les actes malveillants et les moyens de s'y conformer.
- Décrire le rôle de l'État et des différents acteurs institutionnels.
- Apprécier l'état de la menace.
- Maîtriser le processus des relations avec l'autorité de contrôle.
- Comparer les différentes facettes de la protection : autres risques et les réponses apportées.

## PUBLIC

Exploitants nucléaires : délégués à la défense et à la sécurité, officiers de sécurité, chefs d'installation et d'INB, responsables protection physique, chargés d'affaires protection physique, cadres et personnels des services de sécurité, et toute personne ayant à conduire des études de sécurité.

## CONTENU

- Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection des sites, des installations et des matières.
- Le système de protection physique (dispositions matérielles, humaines et organisationnelles).
- Les mesures de protection physique particulières mises en œuvre dans le secteur du nucléaire.
- La rédaction des documents réglementaires.

### Partie théorique (3 j)

- La menace terroriste et l'organisation de la lutte anti-terroriste en France.
- L'organisation de la sécurité et ses acteurs : le cas du CEA.
- La protection des activités d'importance vitale.
- Les plans de sécurité des sites et des opérateurs - Le plan Vigipirate.
- La protection physique des matières nucléaires et de leurs installations.
- Les menaces de référence fixées par l'État.
- La constitution du "référentiel d'autorisation et de contrôle" pour la protection des matières nucléaires - Les études de sécurité.
- Les principes de protection physique et d'élaboration d'un système de protection physique.
- Les inspections réglementaires (préparation, conduite, suivi) et les relations avec l'autorité de sûreté (dossiers réglementaires, nouveaux projets).
- Les thématiques connexes : sécurité des systèmes d'information, protection du secret de la défense nationale, protection du potentiel scientifique et technique, gestion de crise.

### Partie appliquée (2 j)

- Technologies de protection physique : détection, obstacles retardateurs, protection des accès.
- L'intervention.
- Maintien en condition opérationnelle des dispositifs de sécurité, contrôles et essais périodiques.

- Prise en compte du risque de compromission électromagnétique.
- Effets des explosifs.
- Le laboratoire de protection physique du CEA/MR/DCS/SPACI : tests et essais pratiqués.

---

## MÉTHODE

Conférences, exposés, échanges, débats. Visite du laboratoire de protection physique du CEA/MR/DCS/SPACI.

Groupe limité à 15 participants.

---

## COLLABORATION

Conseiller : Jean-André Galeyrand (CEA/MR/DCS/SPACI). Collaboration : CEA/MR/DCS/SPACI

---

## PRIX PUBLIC - 2019

2650 €

---

## DURÉE - 2019

5 jours (35 heures)

---

## LIEU ET DATE - 2019

### Saclay

- 25-29 mars 2019
- 14-18 octobre 2019

---

## COORDINATION - 2019

Responsable(s) pédagogique(s) :

### Saclay

M. Bernard LESCOP  
bernard.lescop@cea.fr  
Tél. +33 1 69 08 85 78

### Saclay

M. Pascal FRANCO  
pascal.franco@cea.fr  
Tél. +33 1 69 08 54 30

---

## CONTACT - 2019

Organisatrice(s) formation :

### Saclay

Mme Catherine COCHIN  
catherine.cochin@cea.fr

